



MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES

N° 898.193

Classif. Internat.: A63F

Mis en lecture le:

01 -03- 1984

LE Ministre des Affaires Economiques,

*Vu la loi du 24 mai 1854 sur les brevets d'invention;**Vu la Convention d'Union pour la Protection de la Propriété Industrielle;**Vu le procès-verbal dressé le 9 novembre 1983 à 14 h. 50*

au Service de la Propriété industrielle

ARRÊTE :

Article 1. - Il est délivré à Mr. James THOMPSON
6 Ivy Place, Stonehaven, Kincardineshire, (Ecosse)
(Grande-Bretagne)
repr. par le Bureau Gevers S.A. à Bruxelles

un brevet d'invention pour: Dispositif de jeu

qu'il déclare avoir fait l'objet d'une demande de
brevet déposée en Grande-Bretagne le 9 novembre 1982,
n° 8231941

Article 2. - Ce brevet lui est délivré sans examen préalable, à ses risques et périls, sans garantie soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de l'exactitude de la description, et sans préjudice du droit des tiers.

Au présent arrêté demeurera joint un des doubles de la spécification de l'invention (mémoire descriptif et éventuellement dessins) signés par l'intéressé et déposés à l'appui de sa demande de brevet.

Bruxelles, le 30 novembre 1983

PAR DELEGATION SPECIALE:

Le Directeur

L. WUYTS

823191

MEMOIRE DESCRIPTIF

déposé à l'appui d'une demande de

BREVET D'INVENTION


formée par

James Thompson

pour :

"Dispositif de jeu"

Priorité d'une demande de brevet en Grande-Bretagne déposée le
9 novembre 1982, sous le n° 8231941.



"Dispositif de jeu"

La présente invention est relative à un jeu qui peut être joué à l'intérieur, par exemple sous la forme d'un jeu à jouer sur une table, ce jeu recréant cependant d'une manière très réaliste le jeu de boules.

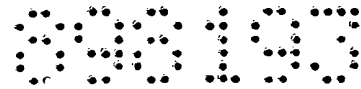
5 Suivant la présente invention il est prévu un dispositif pour jouer à un jeu, qui comprend une surface de jeu plane, plusieurs objets essentiellement sphériques et un moyen pour lancer et propulser un de ces objets sur la surface de jeu, ce moyen comprenant un support rotatif et un bras qui est monté de manière à osciller dans un plan
10 vertical et qui est adapté pour supporter de manière relâchable un de ces objets.

De préférence, le moyen pour lancer et propulser un de ces objets sur la surface de jeu est incorporé dans une forme représentant un joueur de boule.

15 De préférence, la surface de jeu plane comprend une base rigide, une matière plastique mousse pressée sur ladite base, une matière plastique moulée recouvrant la matière plastique mousse et formant une rigole le long du périmètre de la surface de jeu, et une couche de matière à poils dressés, étalée sur la matière plastique
20 moulée, pour simuler le gazon d'un jeu de boules.

D'autres détails et particularités de l'invention ressortiront de la description donnée ci-après, à titre non limitatif et avec référence aux dessins annexés.

25 La figure 1 représente une vue en coupe d'un côté d'une partie du dispositif et elle représente en particulier le moyen pour lancer et propulser un objet, qui a l'aspect d'une boule, sur la



surface de jeu.

Les figures 2 (a) et (b) sont des vues latérales de la partie du dispositif représenté sur la figure 1 et elles illustrent l'action du bras pivotant dans la retenue et ensuite la libération
5 d'un objet présentant l'aspect d'une boule.

La figure 3 représente une vue latérale d'une autre forme de réalisation que celle représentée sur la figure 1.

La figure 4 représente une vue en plan du dispositif suivant l'invention qui utilise la forme de réalisation représentée sur
10 la figure 3.

La figure 5 représente une vue fragmentaire d'une partie d'un autre moyen pour lancer et propulser un objet présentant l'aspect d'une boule.

La figure 6 représente une vue différente du moyen
15 représenté sur la figure 5.

La figure 7 représente une vue latérale d'une forme qui est utilisée pour représenter un joueur de boule et qui incorpore un moyen pour lancer et propulser un objet présentant l'aspect d'une
20 boule à travers la surface de jeu.

La figure 8 représente une vue de face de la forme représentée sur la figure 7.

La figure 9 représente une vue d'une partie de la forme représentée sur les figures 7 et 8 et elle montre un moyen de montage de la forme sur la surface de jeu de telle façon qu'elle
25 puisse être tournée pour changer le sens du lancement.

La figure 10 représente une vue en coupe transversale à travers la surface de jeu.

Exemple 1

Dans une première forme de réalisation de l'invention,
30 un modèle de terrain de jeu de boules est réalisé à partir de carreaux de tapis sans poils, verts, fixés sur une base de contre-plaqué, en vue de former une surface de jeu plane 1 présentant une bordure rainurée en matière plastique pour former une rigole 2 le long de la périphérie

de la surface de jeu 1. Du bois et du métal peuvent être utilisés pour former un cadre ou une bordure finie pour le modèle.

A une extrémité du modèle, est prévu un support rotatif 3 sur lequel est fixé une forme ou figurine 4 représentant un joueur
 5 · boule, cette forme 4 ayant un bras 5 supporté à une épaule 6 de manière à pouvoir osciller dans un plan vertical. Un moyen de sollicitation par ressort 7, dissimulé à l'intérieur de la forme 4, est agencé pour rappeler le bras 5 dans une position avant.

Une tige 8 est rattachée au moyen de sollicitation
 10 par ressort 7 par un fil de traction 9 qui passe sur des axes-guides 10 à l'intérieur de la forme 4.

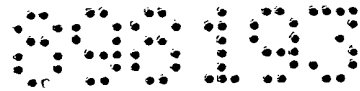
Le bras 5 présente une partie articulée 13 qui est façonnée de façon à maintenir une boule simulée 12 et qui est adaptée pour coopérer avec un mécanisme à déclic. Ce mécanisme peut simple-
 15 ment être un déclencheur 11 fixé sur la surface de jeu 1 de façon que lorsque la partie articulée 13 vient en contact avec lui, la boule 12 soit libérée.

Le support rotatif 3 présente un tube 16 qui est fixé sur lui et qui renferme le fil de traction 9 et une partie de la tige
 20 8. Cela permet de faire tourner la forme 4 suivant un arc pour donner un champ de visée sur la surface de jeu 1 par l'utilisation de la tige 8, comme levier.

Dans cette forme de réalisation, un jeu 15 est admis entre une partie de la forme 4 et la surface de jeu 1, en vue de permet-
 25 tre le passage de cette partie au-dessus de la surface de jeu sans qu'elle ne soit touchée.

Une boule simulée 12 peut être réalisée par façonnage d'un métal lourd à la dimension requise, élimination par forage d'une partie de la boule de métal façonnée et addition d'un métal plus lourd
 30 pour procurer un décentrement. Une boule lourde se déplace de manière plus réaliste et plus précise qu'une boule légère.

Lors de l'utilisation, la tige 8 est tout d'abord tirée en arrière, ce qui a pour effet de tirer le bras 5 vers l'arrière, par



l'intermédiaire du fil de traction 9, à l'encontre de l'action du ressort, de sorte qu'un relâchement de la tige 8 engendre un retour rapide du bras 5 vers la position avant. Cette action de retour rapide du bras 5 procure la force de jet pour lancer une boule 12 vers l'avant sur la surface de jeu. Cependant, par l'incorporation d'un mécanisme à déclic pour choisir préalablement le moment de libération, on obtient plus de contrôle sur la position de la boule (donc par exemple un rebondissement est empêché).

Il y a plusieurs variantes possibles pour le mécanisme à déclic. Cependant, le plus simple prévoit probablement un déclencheur "au sol" et un ergot sur la face inférieure de la partie articulée 13, de façon que, lorsque le bras 5 passe au-dessus du déclencheur "au sol", l'ergot entre en prise avec lui et entraîne un affaissement vers le bas de la partie articulée 13. Un ressort peut être fixé à la partie articulée pour la rappeler dans sa position d'origine.

Suivant une deuxième forme de réalisation, la forme 4 est montée sur un plateau tournant qui forme le support rotatif 3.

Le bras 5 comprend un autre pivot 14 pour permettre l'utilisation d'un mécanisme à déclic légèrement différent.

Dans cette forme de réalisation également, le fil de traction 9 passe, par la jambe poussée vers l'arrière de la forme 4, dans le tube 16 où il est relié à la tige 8, comme précédemment décrit.

Plusieurs variantes de réalisation sont possibles, par exemple le ressort 7 peut être logé dans le tube 16, c'est-à-dire à l'extrémité du fil de traction qui est opposée à celle déjà décrite, tout en ayant le même effet.

Le bras 5 peut comprendre des poids au-delà du point de pivotement 14 pour donner plus de puissance à l'action de poussée sur la boule 12.

Exemple 2

Suivant une autre forme de réalisation de l'invention,

le dispositif comprend une surface de jeu plane qui a l'aspect d'un terrain de jeu de boules et comprend une base rigide 25, réalisée à partir de carton gris et/ou de carton dur, une matière plastique mousse 24, telle que du polystyrène expansé, pressée sur la base rigide 25, une matière plastique moulée 23, telle que de l'acrylonitrile-butadiène-styrène, qui recouvre la matière plastique mousse 24 et dont les contours sont prévus de façon à former une gorge 22 le long du périmètre de la surface de jeu pour représenter une rigole, et une couche 21 d'une matière à poils dressés, de couleur verte, étalée sur la matière plastique moulée dans la surface délimitée par la rigole 22, pour représenter l'herbe coupée à ras d'un terrain de jeu de boules, une forme 34 représentant un joueur de boule, qui renferme un moyen pour lancer et propulser un objet ayant l'aspect d'une boule sur la surface, ce moyen comprenant un bras 35 monté sur une partie d'épaule 36 de manière à pouvoir osciller dans un plan vertical, un moyen de sollicitation par ressort sous la forme d'un ressort de torsion à boudin 37, normalement dissimulé à l'intérieur de la forme 34 et agencé pour rappeler le bras 35 dans une position avant, et un support rotatif 33 sur lequel la forme 34 est fixée. Le bras 35 est prévu avec un évidement 38 destiné à recevoir une extrémité du ressort 37 tandis qu'un évidement semblable est prévu dans le même but dans l'épaule 36; une saillie 39 est prévue pour fixer le bras 35 à l'épaule 36 par passage de cette saillie à travers un orifice 40 avec entrée en prise dans une douille 41 d'un capuchon de fermeture 42 ; une saillie 43 est prévue pour entrer en prise avec un évidement incurvé 44 de l'épaule 36, qui limite l'étendue du déplacement libre du bras 35.

A l'autre extrémité du bras 35 est prévu un moyen pour supporter de manière relâchable un objet ayant l'aspect d'une boule, sous la forme d'un dispositif de prise élastique 46 présentant des doigts 47 dans lesquels un desdits objets peut être introduit de force, en coopérant par frottement avec eux. Cet engagement à frottement est juste suffisant pour retenir l'objet, lorsque le bras 35 est amené à se déplacer lentement, mais il peut être surmonté, lorsque le bras 35 est tiré vers l'arrière à l'encontre de la sollicitation du

ressort, relâché et amené soudainement à l'arrêt par la saillie 43 qui atteint l'extrémité de sa course dans l'évidement 44.

Une prise à doigt 45 est prévue pour faciliter la commande du bras.

5 Le support rotatif 33 comprend un plateau 48 sur lequel la forme 34 est montée au moyen d'un boulon 49 qui passe à travers le plateau 48 et la surface de jeu pour faire saillie en dessous de la base rigide 25 où une rondelle 53, un ressort hélicoïdal 50 et des écrous de blocage 51 sont prévus pour compléter la fixation.

10 Comme précédemment, un objet 52 ressemblant à une boule miniature peut être produit par façonnage d'un métal lourd et introduction d'une petite quantité d'un métal plus lourd pour procurer le décentrement.

15 Il doit être entendu que la présente invention n'est en aucune façon limitée aux formes de réalisation décrites ci-dessus et que bien des modifications peuvent y être apportées sans sortir du cadre du présent brevet.

REVENDICATIONS

1. Dispositif de jeu, caractérisé en ce qu'il comprend une surface de jeu plane, plusieurs objets essentiellement sphériques et un moyen pour lancer et propulser un de ces objets sur la surface de jeu, ce moyen comprenant un support rotatif et un bras qui est
5 monté pour pouvoir osciller dans un plan vertical et qui est adapté pour supporter de manière relâchable un des objets susdits.

2. Dispositif de jeu suivant la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen pour lancer et propulser un des objets susdits sur la surface de jeu est incorporé dans une forme ou figurine représen-
10 tant un joueur de boule.

3. Dispositif de jeu suivant l'une ou l'autre des revendications 1 et 2, caractérisé en ce que la surface de jeu plane comprend une base rigide, une matière plastique mousse pressée sur cette base, une matière plastique moulée recouvrant la matière plastique mousse et formant une rigole le long du périmètre de la surface de jeu, et
15 une couche de matière à poils dressés, étalée sur la matière plastique moulée, pour donner l'aspect d'un jeu de boules.

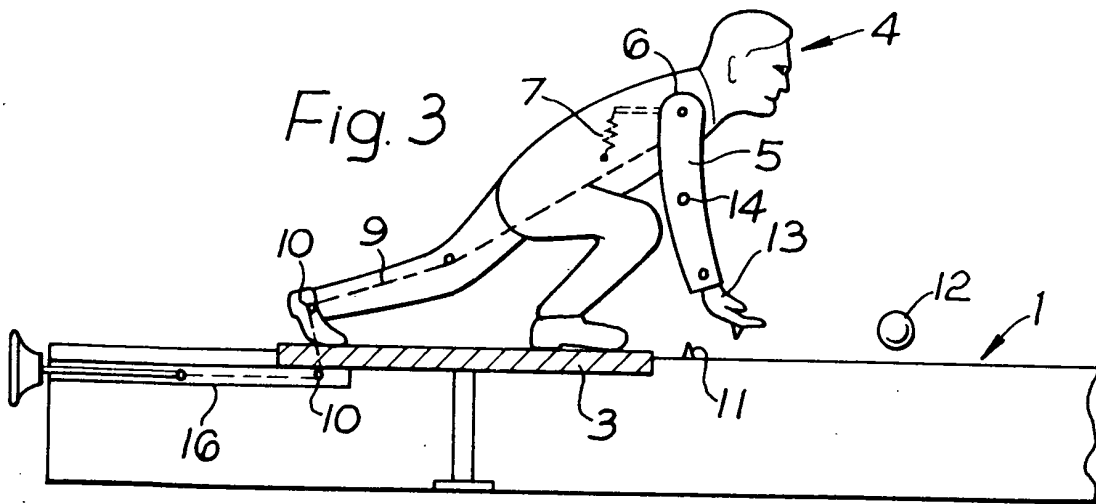
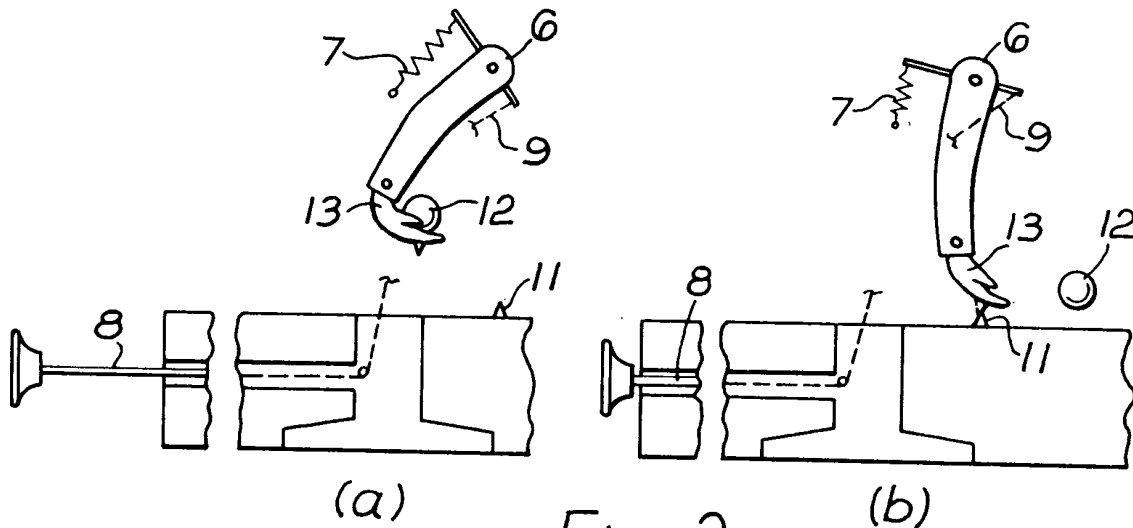
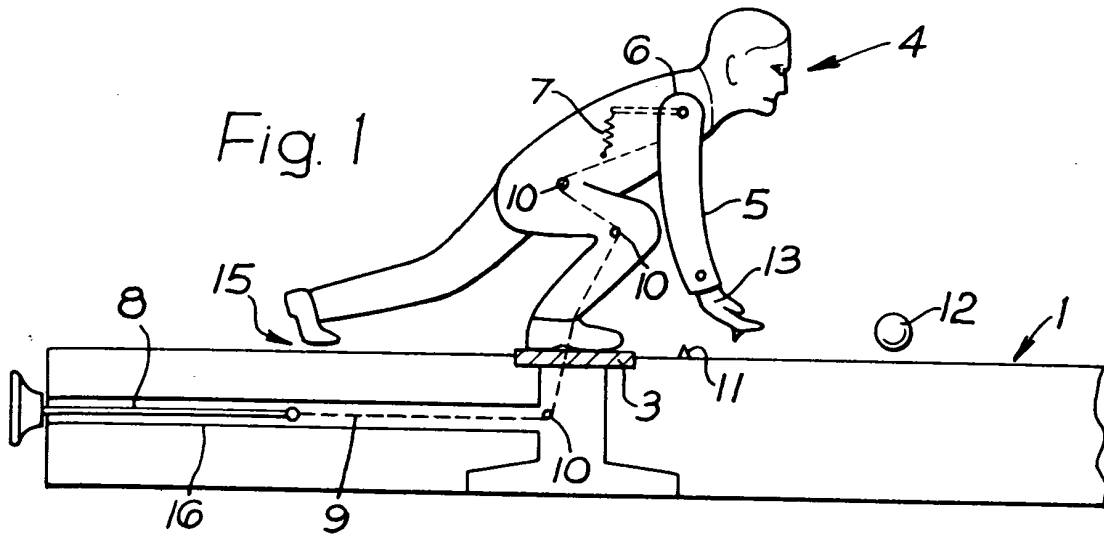
4. Dispositif de jeu, tel que décrit ci-dessus, notamment dans les exemples donnés, et/ou tel qu'illustré sur les dessins
20 annexés.

BRUXELLES, le 9 novembre 1983

P. Pon. de James Thompson

P. Pon. du Bureau GEVERS

société anonyme



BRUXELLES, le 9 novembre 1983

P. Pon. de James Thompson

P. Pon. du Bureau GEVERG

société anonyme

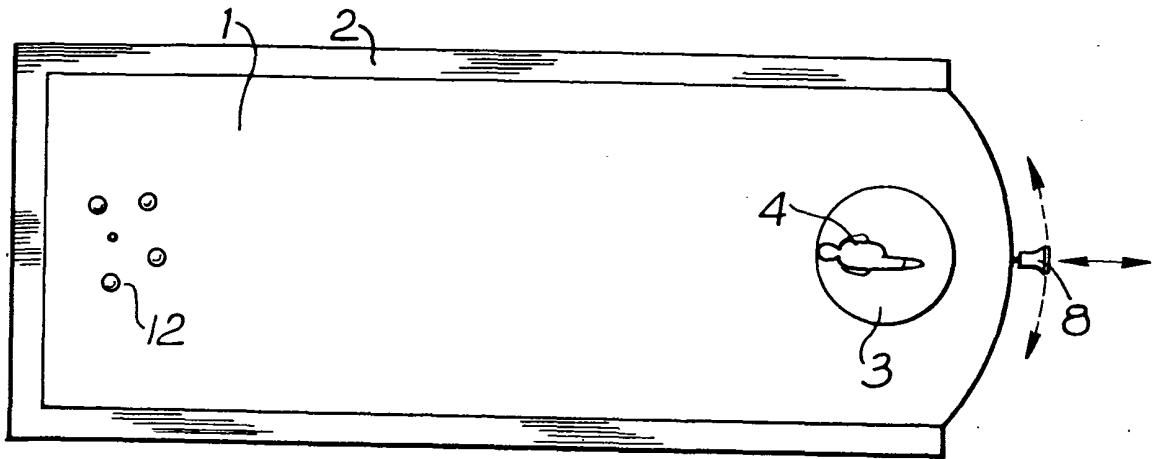


Fig. 4

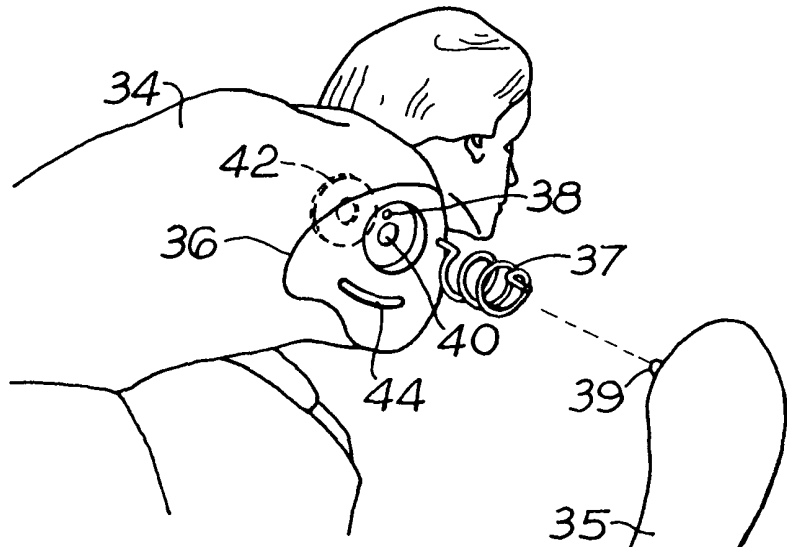


Fig. 5

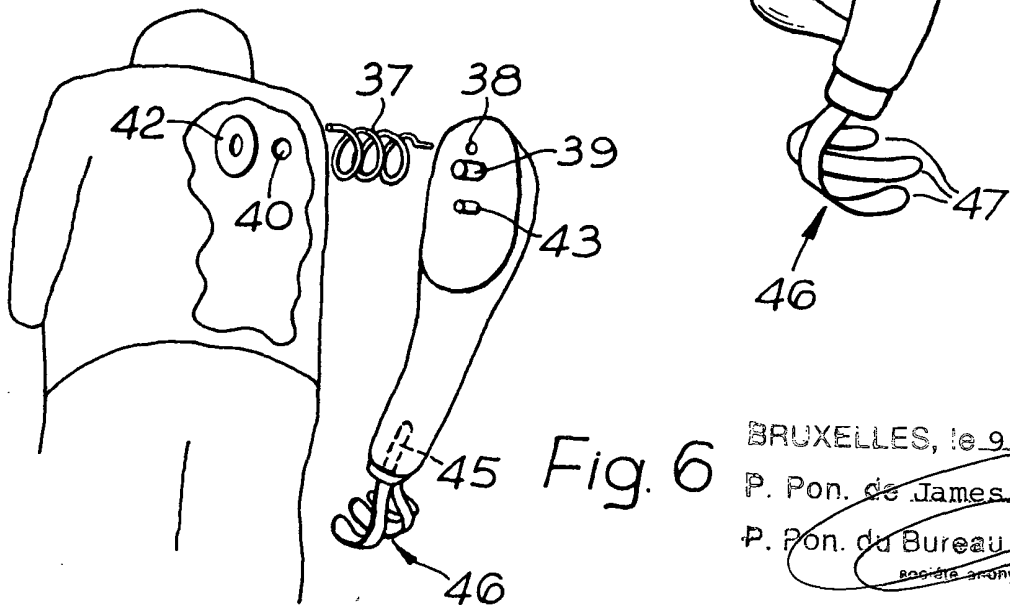


Fig. 6

BRUXELLES, le 9 novembre 1983

P. Pon. de James Thompson

P. Pon. du Bureau C.E.V.E.R.[®]

société anonyme

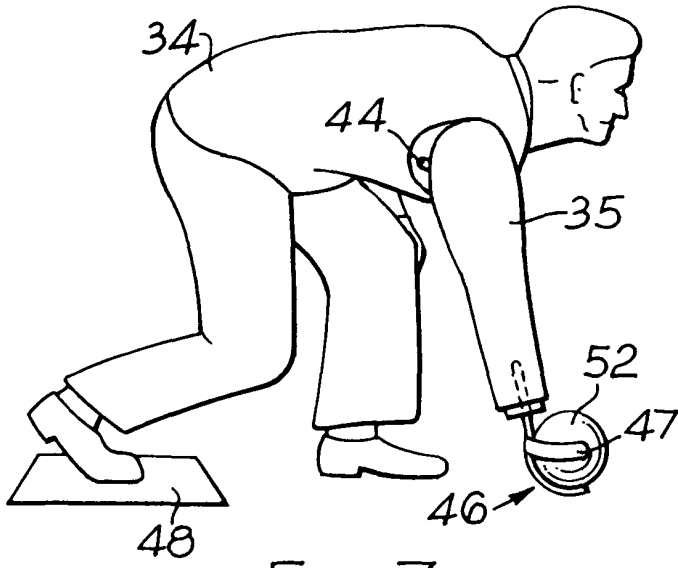


Fig. 7

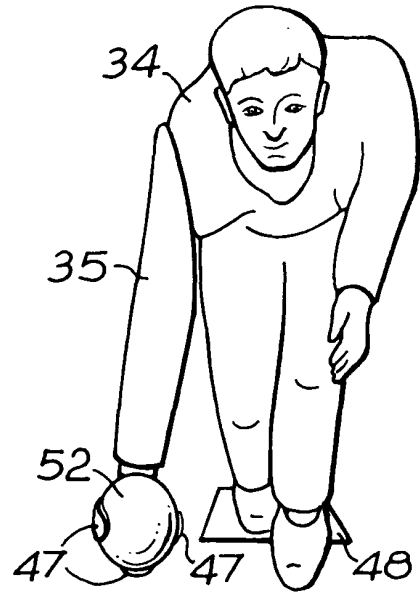


Fig. 8

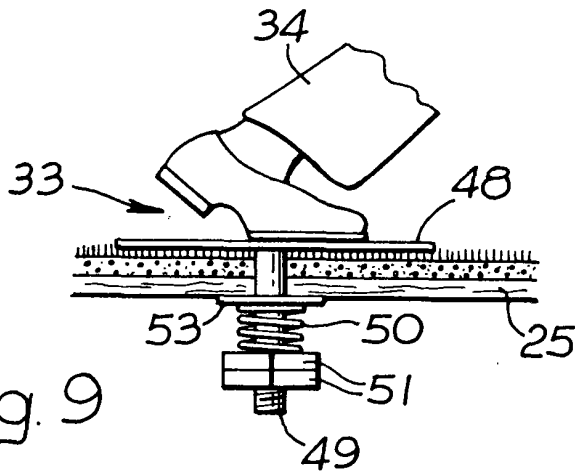


Fig. 9

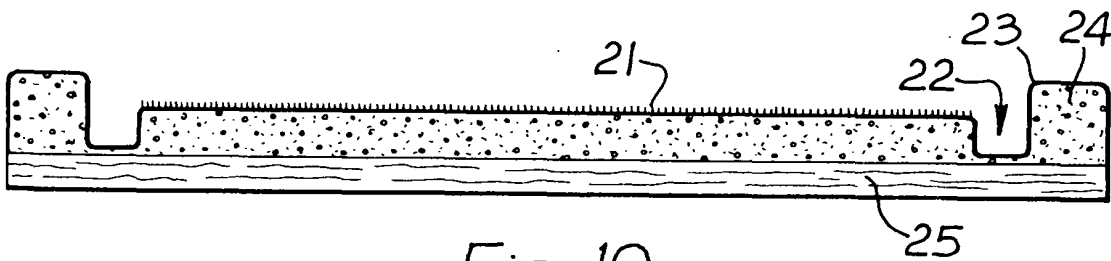


Fig. 10

BRUXELLES, le 9 novembre 1983

P. Pon. de James Thompson

P. Pon. du Bureau GEVERS

société anonyme